



Genève, le 13 décembre 2019
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué du département du territoire

Le département du territoire salue l'évaluation des mesures réalisée par la Cour des comptes en faveur d'une gestion durable de l'eau potable

Dans un contexte global où la ressource en eau fait face à des défis environnementaux et sanitaires majeurs, le canton bénéficie d'une situation privilégiée, qu'il convient de préserver durablement et stratégiquement en tenant compte de la dimension transfrontalière et la croissance du Grand Genève. La Cour des comptes a entrepris un audit de gestion de la gestion de l'eau potable, dont les conclusions incluent onze recommandations (voir document en annexe ci-après), toutes acceptées par le département du territoire (DT), qui salue l'analyse approfondie réalisée par l'organe indépendant.

Assurer une gestion rationnelle et durable de l'eau potable est un enjeu-clé pour l'Etat de Genève. L'évaluation réalisée dans ce cadre contribue ainsi à renforcer le travail engagé dans ce domaine. Parmi les mesures préconisées par la Cour des comptes dans ce rapport, le département du territoire relève notamment la nécessité d'une consolidation par l'Etat de Genève de la planification directrice en matière d'eau potable en y intégrant l'échelle de l'agglomération franco-valdo-genevoise et ses différents acteurs. En outre, il note le besoin d'une révision périodique par l'office cantonal de l'eau (OCEau) de chaque schéma de protection d'aménagement et de gestion des eaux (SPAGE). Enfin, il souligne la poursuite des efforts entrepris par les différents partenaires réunis au sein de la commission transfrontalière de la nappe du Genevois afin d'assurer la pérennité de cette ressource souterraine.

Les mesures recommandées par la Cour des comptes sont intégralement approuvées par le DT, qui veillera à leur mise en œuvre, contribuant ainsi au maintien d'une gestion durable de l'eau potable qui tient compte d'une gouvernance transfrontalière et des défis environnementaux futurs.

- [*Communiqué de presse et rapport de la Cour des comptes n°157: Audit de gestion sur la gestion de l'eau potable*](#)

A Genève, l'eau potable est pompée à 90% dans le Léman et 10% restants proviennent des nappes souterraines du Genevois et de l'Allondon. La consommation d'eau potable a diminué de 17% au cours des trente dernières années, ce qui démontre une gestion rationnelle de cette ressource et une sensibilisation de la population aux bons gestes. Elle demeure néanmoins une

ressource fragile et partagée, située dans un bassin transfrontalier.

Pour toute information complémentaire: M. Gilles Mulhauser, directeur général de l'office cantonal de l'eau, DT, T. 022 388 55 12.